



VILLE de
GERARDMER

GUIDE
RENTRÉE SCOLAIRE
2026-2027



N°37

Adresses utiles

Service Education / Jeunesse de la Ville de Gérardmer

44, rue Charles de Gaulle - GERARDMER

villedegerardmer@mairie-gerardmer.com

www.mairie-gerardmer.fr

Tél. : 03 29 60 60 60

• Jean-Michel TUSA

Service Education/Jeunesse

educationjeunesse.direction@mairie-gerardmer.com

Tél. : 06 87 15 64 80

Inspection de l'Education Nationale

2, rue Jean Macé - GERARDMER

ce.ien88-gerardmer@ac-nancy-metz.fr

• Seng-kham LUANGSIVIALAY, Inspectrice
et conseillers pédagogiques à contacter au :

Tél. : 03 29 63 11 16 / Fax. : 03 29 63 16 13

Délégué Départemental de l'Education Nationale

• Marie-Josée GUERNIER - Présidente

56 chemin trinité

88400 GÉRARDMER

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Vosges

17 - 19 rue Antoine Hurault - BP 576

88026 EPINAL Cedex

• Olivier DELMAS

ce.ia88@ac-nancy-metz.fr

Tél. : 03 29 64 80 80 / Fax. : 03 29 64 00 72



À tous les écoliers,

À l'occasion de cette rentrée scolaire 2026-2027, j'adresse à tous les élèves gérômois, à leurs familles, aux enseignants ainsi qu'à l'ensemble des personnels éducatifs, mes vœux les plus sincères de réussite, d'épanouissement et de sérénité.

L'école est un lieu essentiel d'apprentissage, de découverte et de construction de soi. C'est aussi un espace où se transmettent les valeurs de respect, de solidarité et de citoyenneté, indispensables au vivre-ensemble et à l'avenir de notre jeunesse.

Cette année, près de trois cent cinquante élèves font leur rentrée dans les écoles de notre commune. Ce cahier de rentrée a été conçu pour accompagner les familles en rassemblant l'ensemble des informations utiles sur les écoles, les services municipaux, les dispositifs périscolaires et les activités proposées tout au long de l'année.

La Ville poursuit son engagement en faveur de la réussite et du bien-être des enfants. Le Centre Aquatique et de Bien-Être continue notamment d'accueillir les classes pour les séances de natation, tandis que de nombreuses activités culturelles, sportives et de loisirs permettent aux jeunes Gérômois de s'épanouir au-delà du temps scolaire.

Avec mon Adjointe à l'Éducation et à la Jeunesse, Nathalie CLAUDE, nous restons pleinement mobilisés et à votre écoute afin d'accompagner au mieux les élèves et leurs familles. Je souhaite à chacune et à chacun une excellente rentrée et une très belle année scolaire, riche en découvertes, en réussites et en projets.

Votre Maire
Thomas GION

CALENDRIER SCOLAIRE - ZONE B (Nancy-Metz)

Rentrée des enseignants	Lundi 31 août 2026
Rentrée des élèves	Mardi 1 ^{er} septembre 2026
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 17 octobre 2026 / Reprise des cours : lundi 2 novembre 2026
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 19 décembre 2026 / Reprise des cours : lundi 4 janvier 2027
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 20 février 2027 / Reprise des cours : lundi 8 mars 2027
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 17 avril 2027 / Reprise des cours : lundi 3 mai 2027
Pont de l'Ascension	Mercredi 5 et vendredi 7 mai 2027. Les cours reprennent le lundi 10 mai 2027
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 3 juillet 2027

Zone B : Académies d'Aix+Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen et Strasbourg.

L'engagement de la ville pour nos enfants

La municipalité s'est engagée pleinement pour l'année scolaire 2025 / 2026 afin d'offrir à l'ensemble des acteurs de l'éducation et à vos enfants les meilleures conditions possibles. Nous faisons de même pour cette rentrée.

Vous pouvez découvrir ici l'ensemble des actions et des dépenses portées par votre ville.

BILAN 2025-2026

Pour l'achat de fournitures scolaires, la Ville a doté chaque école d'un crédit de fonctionnement de **38€** par élève, soit un montant en 2025 de **12074,61€**. Elle confie à la MCL l'animation culturelle pour les écoles maternelles et élémentaires (un spectacle ou un film par trimestre) pour un montant de **21500 €**.

• **Aide pour les voyages scolaires et stages sportifs** : La Ville attribue une aide aux familles gérômoises dont les enfants participent à un voyage scolaire, à un stage sportif ou à un stage culturel associatif : **4,80 €** par enfant et par nuitée. Pour les séjours éducatifs organisés par une école élémentaire ou primaire gérômoise, l'aide est portée à **10,60 €** par nuitée. 2 voyages scolaires regroupant 60 jeunes ont été subventionnés à hauteur de **1302,80€** en 2026.

• **Transports Scolaires** : A destination des gymnases, de la base nautique, des pistes de ski (alpin et fond), des spectacles culturels, de la Médiathèque et Ludothèque, la Ville de Gérardmer fait appel à une société de transport pour acheminer les élèves qui sont excentrés par rapport aux pôles d'activités. Coût des différents transports des élèves de classes de maternelle et d'élémentaire pour l'année 2025 : **33 218,76 €**

La ville de Gérardmer aide également les collégiens et lycéens pour l'achat de leur carte de transport scolaire. Elle prend en charge les 2/3 du coût de cette carte, qui s'élevait à **105€** en 2025. Ainsi, **5 452,66€** d'aides ont été versées aux familles gérômoises.

• **Educateurs Territoriaux** : Activités Educatives et Sportives. Ce sont des fonctionnaires territoriaux qui assistent les enseignants dans le domaine sportif : • 2 moniteurs sportifs pour 22h par semaine sur 34 semaines scolaires. Coût pour la Commune pour **47 468,08€** en 2025.

• **Ecole Notre Dame** : Subventions versées à l'école Notre Dame pour 2025 2026 :

• Pour les classes élémentaires : **27 829,17 €**

• Pour les classes maternelles : **34 823,58 €**

• **Restauration Scolaire** : En 2025, **22 970** repas ont été servis pour les élèves des classes maternelles et élémentaires aux centres ODCVL La Mauselaine, Les Jonquilles à Xonrupt et au Lycée Pierre Gilles de Gennes pour un coût global de **176 747,99€**.

• Transport des élèves sur les lieux de restauration : **33 649,23€**

• Rémunération du personnel de service : **143 126,36€**

Prix de revient : **353 523,58 €**

Participation des familles : **155 090,57 €**

Prise en charge par la Commune de **198 433,01€**

soit **8,63€** / repas.

• **Equipements** : Nous réservons des crédits pour l'équipement de nos écoles afin d'améliorer les moyens pédagogiques. Ils sont prévus pour le remplacement du mobilier scolaire (2 000€), l'équipement en matériel éducatif (1 000 €), l'informatique (20 000 €) et les manuels scolaires (4 000 €). Ces crédits sont gérés par le service Éducation/Jeunesse de la Mairie en concertation avec les directeurs d'écoles et les services techniques.

• **Cadeaux Pédagogiques** : Pour marquer la fin de la scolarité primaire, tous les élèves de CM2 (82 élèves cette année) qui entrent en 6^{ème} se voient offrir par la Municipalité une calculatrice. Montant de l'opération en 2026: **1 198,80 €**.

• **Aides pour les Accueils de Loisirs Avec ou Sans Hébergement** : La ville de Gérardmer aide les familles gérômoises pour la participation de leur(s) enfant(s) aux centres aérés et colonies de vacances. En 2025 : **5 491,99 €** d'aides leur ont été attribuées.



Inscriptions scolaires

Les conditions liées à l'inscription de votre enfant :

L'inscription se fait en Mairie. L'enfant est affecté sur une école en fonction de la carte scolaire, tenant compte de l'adresse gérômoise fournie par les parents. L'inscription d'un élève dans une école primaire publique relève d'une double responsabilité :

- celle du Maire qui doit délivrer, à la demande des parents, un certificat d'inscription indiquant l'école que l'enfant doit fréquenter ;
- celle du Directeur d'école qui procède à « l'admission » de l'élève dans l'école. Elle se décompose en une « admission administrative » consistant au vu du certificat d'inscription délivré par le Maire, à transcrire cette inscription sur le registre de l'école, et à son « admission pédagogique » consistant à affecter l'enfant dans une classe du cycle correspondant à son niveau scolaire.

Cette affectation se fait sur production d'un dossier à retirer en Mairie et à compléter comprenant :

- un justificatif de domicile récent (quittance de loyer, facture EDF...),
- copie du livret de famille
- le cas échéant, le certificat de radiation de l'école précédente.



Critères de dérogations aux périmètres scolaires :

La dérogation scolaire est une procédure exceptionnelle qui vise à formuler une demande de changement d'école dûment justifiée dans la limite de la capacité d'accueil de l'école souhaitée. Les demandes de dérogations sont à compléter et à retourner au service Education/Jeunesse avant le 15 mai de chaque année concernée.

Il faut distinguer deux types de dérogations :

1. Des dérogations pour convenances personnelles :

Ces dérogations font l'objet d'un examen courant juin par une commission composée d'élus municipaux et des directeurs d'école. Elles peuvent être accordées ou refusées et sont liées à des motifs familiaux, à la proximité du lieu de travail, de l'assistante maternelle, de la crèche ou des grands parents de l'enfant.

2. Des dérogations de droit :

Ces dérogations sont accordées sans aucun examen en commission pour les motifs suivants :

- La commune de résidence n'assure pas la restauration et/ou la garde des enfants empêchant l'activité professionnelle des parents,
- L'état de santé de l'enfant nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés,
- La présence d'un frère ou d'une sœur dans l'école concernée par la dérogation.

Ces deux types de dérogations nécessitent la production de pièces justificatives, accompagnées du formulaire de demande dûment complété avec l'accord des deux parents.

Elles nécessitent également l'accord des directeurs d'école pour un changement d'école à Gérardmer et celui des maires des communes de résidence et d'accueil pour un changement d'école impliquant une scolarisation dans une autre commune.

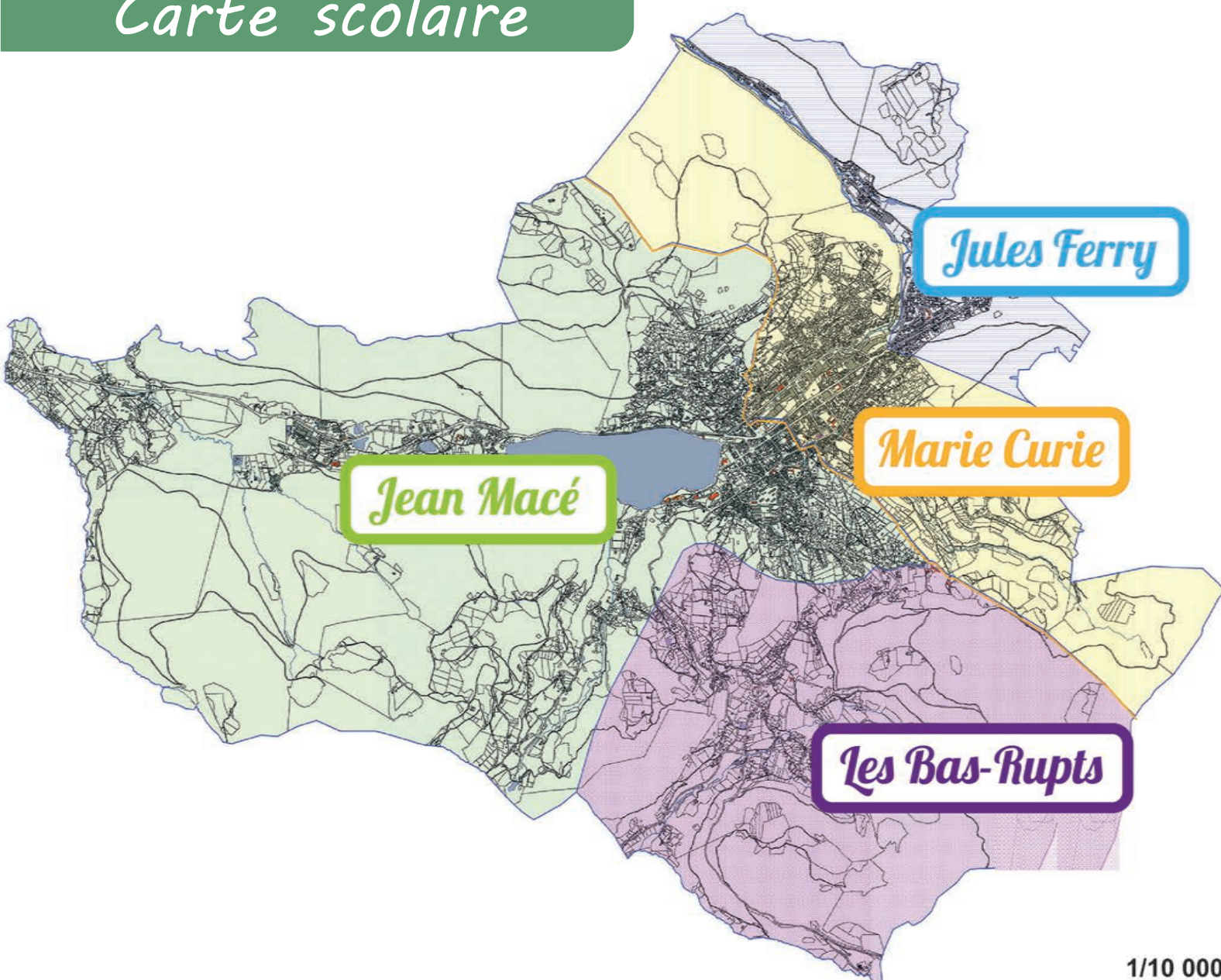
Selon les accords entre communes, une participation financière pourra être demandée ou non par la commune d'accueil à la commune de résidence.



La semaine type de l'écolier

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
07H15	Accueil périscolaire		Accueil de Loisirs sans Hébergement pour les 3 à 5 ans	Accueil périscolaire	
de 08H30 à 11H30	Temps scolaire			Temps scolaire	
de 11H30 à 13H30	Restauration scolaire & pause méridienne			Restauration scolaire & pause méridienne	
de 13H30 à 16H30	Temps scolaire			Temps scolaire	
de 16H30 à 19H00	Accueil périscolaire			Accueil périscolaire	

Carte scolaire





École primaire Jean Macé



Classes maternelles - CP : 4 rue Jean Macé

Classes élémentaires : 6 rue Jean Macé

Contacts élémentaire : 06.70.62.47.81 - Mail : ce.0881645@ac-nancy-metz.fr

Contacts maternelle : 07.85.17.94.92 ce.0880546@ac-nancy-metz.fr

Temps scolaire : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Représentant du Maire au Conseil d'Ecole : Nathalie CLAUDE, Adjointe au Maire

Délégue Départementale de l'Education Nationale : Danielle COLIN

Délégué Départemental de l'Education Nationale : Patrice SIMON

Enseignants :

• Directrice : Isabelle NICOLAS

Décharge de direction (jeudi) : Julie RUER

• Très petits / petits / moyens : Brigitte BOLMONT

• Grands / CP: Pierre MICHEL

• CE1 : Florence GROSHENS

• CE2/CM1 : Anne MONTI

• CM1 / CM2 : Isabelle NICOLAS / Julie RUER

• ULIS : Élodie TORET-POIROT / Marine LOCATELLI

• Titulaire remplaçante rattachée à l'école Jean Macé : Angeline DIDIER

ATSEM :

Karima LARBI MANSOUR, Christelle BONTEMS

Cantine : de 11h30 à 13h30

Pour les maternelles et CP : transport effectué en bus à l'ODCVL la Mauselaine. Encadrement : Karima LARBI MANSOUR, Houria KEHAL et Christelle BONTEMS.

Pour les CE1, CE2, CM1 et CM2 transport effectué à pied au lycée Pierre Gilles de Gennes. Encadrement : Julie LAURENT, Stéphanie MUNIER, Vanessa PERREAU et Christine LECOMTE

Accueil périscolaire :

de 7h15 à 8h20 et de 16h30 à 19h

Organisé à l'école maternelle

Animé par : Julie LAURENT et Karima LARBI MANSOUR

Étude : de 16h30 à 18h00

encadrée par des enseignants volontaires et du personnel communal.

Entretien des locaux : Pour la maternelle Christelle BONTEMS et Naceira BOUADA. Pour l'élémentaire : Christine LECOMTE et Houria KEHAL



École primaire Jules Ferry

Classes maternelles : 2 rue du Dauphiné

Classes élémentaires : 7 rue Jules Ferry

Contacts : Maternelle / CP : 06.70.62.51.02 - ce.0881404@ac-nancy-metz.fr

Contacts : Élémentaire : 06.70.62.43.49 - ce.0881095@ac-nancy-metz.fr

Temps scolaire : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Représentant du Maire au Conseil d'Ecole : Cécile CASTET, Adjointe au Maire

Délégue Départementale de l'Education Nationale : Marie-Rose BRIOT

Enseignants:

• Directrice : Amélie VILLEMMAIN

Décharge de direction (mardi) : Amandine MANGIN

POIROT-VALENTIN Oriane

• Grands / CP : Julien VAXELAIRE

• Petits / Moyens : Murielle DEVILLARD

• CE1 / CE2 : Brigitte LEJEUNE-HOUEL

• CM1/CM2 : Amélie VILLEMMAIN

ATSEM :

Sandrine MARCHAL et Valérie THOMAS

Cantine : de 11h30 à 13h30

Transport effectué en bus au Centre Les Jonquilles à Xonrupt.

Pour les maternelles et CP : Encadrement : Valérie THOMAS et Sandrine MARCHAL

Pour les CE et CM : Encadrement : Ophélie VERET et Corinne MASSI

Accueil périscolaire à l'école primaire :

Organisé à l'école élémentaire de 7h15 à 8h20 et de 16h30 à 19h

Animé par : Ophélie VERET

Étude :

de 16h30 à 18h00 : encadrée par des enseignants volontaires et du personnel communal.

Entretien des locaux : Pour la maternelle : Valérie THOMAS, Corinne MASSI et Stéphanie MUNIER. Pour l'élémentaire : Corinne MASSI et Stéphanie MUNIER.

École primaire Marie Curie



Classes maternelles : 55 boulevard Kelsch
Classes élémentaires : 80 Boulevard d'Alsace
Contact Maternelle : 07.85.17.95.23

Contacts Élémentaire : 07.85.17.94.58 - ce.0880547@ac-nancy-metz.fr
Temps scolaire : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Représentant du Maire au Conseil d'Ecole : Christophe CENTLIVRE, conseiller municipal délégué
Déléguée Départementale de l'Education Nationale : Marie-Josée GUERNIER

Enseignants :

- Directrice : Lucie CHESNEAU
- Décharge de direction (jeudi et 1 vendredi par mois) : Marion RZADKIEWA
- Petits / Moyens : Natacha BATTAIS
- Grands : Patricia DOUISSARD
- CP / CE1 : Damien LEJEUNE / Marie Astrid CANTON
- CE1 / CE2 : Arnaud BORY
- CE2 / CM1 : Lucie CHESNEAU
- CM2 : Valerie GEORGEON / Emeline MARIN

ATSEM : Nadine MARTIN, Florence ABATE

Cantine : de 11h30 à 13h30

Transport effectué en bus au centre les Jonquilles à Xonrupt
• Pour les maternelles et CP : Encadrement : Nadine MARTIN, Florence ABATE

• Pour les CE et CM : Encadrement : Nathalie MERCIER, Audrey DINKER et Corinne MASSI et Sandrine O'NEILL

Accueil périscolaire :

Organisé à l'école élémentaire de 7h15 à 8h20 et de 16h30 à 19h00
Animé par : Nathalie MERCIER et Sandrine O'NEILL

Étude :

Encadrée par des enseignants volontaires et du personnel communal de 16h30 à 18h00.

Entretien des locaux : Pour la maternelle : Nadine MARIN, Florence ABATE et Stéphanie MUNIER. Pour l'élémentaire : Karine SCHUPP, Stéphanie MUNIER et Corinne MASSI

École primaire Bas Rupts



70, Chemin des Bas-Rupts

Contacts : 06.70.62.51.64 - Mail : ce.0880550@ac-nancy-metz.fr
Temps scolaire : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Représentant du Maire au Conseil d'Ecole : Aurélie BREIT, conseillère municipale déléguée
Délégué Départemental de l'Education Nationale : Michèle MOUROT

Enseignants

- Directeur : Anthony CURIEN
- Décharge de direction (1 vendredi par mois) : Marion RZADKIEWA
- Maternelle / CP / CE1 : Amélie GUIZOT
- CE2 / CM1 / CM2 : Anthony CURIEN

ATSEM :
Eliane DERRE

Cantine

de 11h30 à 13h30
Transport effectué en bus à l'ODCVL la Mauselaine.
Encadrement : Marie BAATARD et Eliane DERRE

Accueil périscolaire

de 7h15 à 8h20
de 16h30 à 19h00
Animé par : Marie BAATARD

Entretien des locaux :

Réalisé par Éliane DERRE et Nolwenn SCHUPP

La carte service +

Mode d'emploi :

La carte Service Plus est gratuite et personnelle, elle précise avec une lettre code, la tranche de revenus de son détenteur. Le titulaire doit la présenter là où il désire s'inscrire pour bénéficier des réductions auxquelles elle donne droit. Celle-ci concerne chacun d'entre nous et permet de bénéficier quel que soit le niveau des revenus, d'un tarif préférentiel sur une gamme d'activités élargies. Elle permet également de bénéficier du forfait autorisant l'accès gratuit au domaine de Ski Nordique des Bas-Rupts, et de prétendre au tarif préférentiel du forfait annuel Ski Nordique sur les stations SIVU Hautes-Vosges (le Valtin, Xonrupt, la Bresse, Cornimont, Ventron, Bussang et St Maurice) quel que soit le code attribué.

Pièces à fournir pour obtenir ou faire renouveler la carte :

- justificatif de domicile (facture EDF-GDF ou téléphone du mois précédent),
- le livret de famille,
- une photo récente pour chacun des membres de la famille qui souhaite bénéficier de la carte.
- Pour les allocataires de la CAF ou de la MSA : l'attestation d'allocataire avec votre quotient familial.
- Pour les non allocataires : l'avis d'imposition sur le revenu 2026 (revenus de l'année 2025).

CODE	QUOTIENT 2026 / 2027
A	0 à 720€
B	720.01€ à 1080€
C	1080.01€ à 1540€
D	1540.01€ à 1850€
E	+ de 1850€



Pour les personnes qui souhaitent la carte code E, un justificatif de domicile et le livret de famille sont nécessaires. Attention, si vous possédez la carte 2025 / 2026, elle est valable jusqu'au 31 décembre 2026.

Le quotient familial se calcule de la même manière que celui de la CAF des Vosges à savoir :

1/12 ressources de la famille avant tout abattement fiscal + prestations familiales du mois et division par le nombre de parts.

Le nombre de parts retenues :

- 2 parts pour un couple ou une personne isolée
- + 1/2 part par enfant à charge
- + 1/2 part en plus pour le 3^{ème} enfant
- + 1/2 part en présence d'un enfant souffrant d'un handicap.

Les ressources déterminées à partir de l'avis d'imposition sont celles déclarées en :

- Salaires, indemnités journalières ou chômage avant abattement de 10 et 20 % ou déduction des frais réels,
- Bénéfices industriels ou commerciaux,
- Revenus immobiliers,
- Retraite et rente vieillesse ou invalidité,
- Pensions alimentaires perçues

En cas de mariage, séparation ou divorce dans l'année :

Le quotient familial sera recalculé en fonction du nouveau nombre de parts, à la date de l'événement. Une attestation sur l'honneur sera exigée de la personne qui déclare vivre seule ou qui déclare avoir la garde de son ou de ses enfants. La modification des tarifs sera faite dès la date de prise en compte de la nouvelle situation familiale. Il n'y aura pas de calcul rétro-actif.

En cas de déménagement de Gérardmer :

- entre janvier et juin, la carte reste valable jusqu'au 30 juin de l'année en cours ;
- entre juillet et décembre, la carte reste valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.



Les renseignements fournis restent strictement confidentiels, la personne chargée de les consigner est assujettie au secret professionnel. Pour bénéficier de tous ces avantages, faites établir ou renouveler votre carte en vous adressant au service Accueil de la Mairie de Gérardmer
46, rue Charles de Gaulle 88400 Gérardmer - Tél. : 03 29 60 60 60

L'assurance scolaire

La circulaire ministérielle du 04 juin 1987 souligne que **l'assurance scolaire est devenue indispensable**. Elle indique également qu'il est recommandé que l'assurance couvre non seulement le risque du dommage causé par l'enfant (responsabilité civile, défense et recours), mais aussi le risque du dommage subi par lui : lorsque l'auteur ne peut être identifié ou lorsque l'enfant se blesse seul (accident individuel) ou encore lorsque l'enfant participe à des activités comme le ski ou la voile. Par conséquent, il est conseillé à toutes les familles de vérifier auprès de leur assureur si elles sont couvertes pour les risques ci-dessus et de demander que cela soit notifié clairement sur les attestations qui seront fournies à l'école et à la Commune pour l'accueil périscolaire.

Les parents ont le choix :

- soit d'assurer leur(s) enfant(s) à la mutuelle assurance de l'éducation ;
 - soit d'adhérer à l'assurance proposée par les différentes associations de parents d'élèves ;
 - soit de s'assurer auprès d'une compagnie privée qui devra fournir une attestation de responsabilité civile.
- Pour de plus amples informations : vous pouvez vous adresser auprès de l'école de votre enfant.

Réseau d'aide spécialisée

RASED

Secteur de Gérardmer, Le Tholy, la Bresse

École Jules Ferry - 7, Rue Jules Ferry - 88400

GERARDMER - Tél. : 07 68 59 30 04

ce.rased.gerardmer@ac-nancy-metz.fr

Dans la vie, il y a de bons et de mauvais moments, et il est possible d'avoir de temps à autre des difficultés. A l'école aussi. Voilà pourquoi il y a, à l'école, une équipe qui s'appelle : le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) avec des enseignants spécialisés chargés d'aider les élèves.

ATTENTION : on ne s'inscrit pas au RASED. Ce sont les enseignants de vos enfants qui demandent une aide. Accueil des parents sur rendez-vous 07 68 59 30 04.

MAITRE « E » : Mme Rachel VALENTIN

Le Maître « E » est chargé de l'aide spécialisée à dominante pédagogique. Avec lui, on travaille en petits groupes quand c'est trop dur, quand ça va trop vite, quand on mélange tout... bref quand on ne sait pas comment faire pour lire, écrire, calculer... Avec le Maître E, l'élève apprend à réfléchir, à se souvenir, à savoir faire.

PSYCHOLOGUE ÉDUCATION

NATIONALE : Mme Camille MAZERAT-JURICIC

Pour aider l'enfant :

- elle fait le lien entre l'enfant, la famille, l'école et les structures extérieures et favorise la communication entre tous.
- elle utilise des tests, des dessins et la parole de l'enfant afin de mieux comprendre sa difficulté et les raisons qui l'empêchent d'apprendre et de se sentir bien à l'école. Ceci afin de trouver la solution la plus adaptée pour résoudre les difficultés.



La sécurité en bus

LES REGLES D'OR DE LA SECURITE EN BUS

CE QU'IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE FAIRE DANS LE BUS



Je n'occupe pas deux places.

Je ne crie pas, je ne chahute pas.

Je ne me penche pas à la fenêtre.

Je n'utilise pas mon téléphone portable.

Je ne dégrade pas le matériel.

Je ne mets pas mes pieds sur les sièges.

Je ne mange pas et je ne jette pas mes détritux.

Je ne dérange pas le conducteur.

Je ne touche pas aux systèmes d'ouverture.

• Avant de monter dans le bus



A l'arrivée du bus, je reste en retrait de la chaussée.



J'attends l'arrêt complet du bus avant de m'approcher.



Je monte sans bousculade avec mon cartable et je dis bonjour au conducteur.

• Dans le bus



Je m'assois tranquillement en laissant libre accès à la place proche de moi.



Je boucle ma ceinture de sécurité et je respecte le matériel.



J'attends l'arrêt complet du bus avant de me lever de mon siège.

• En descendant du bus



Je vérifie que je n'ai rien oublié avant de partir.



Je dis au revoir au conducteur et je descends calmement avec mon cartable.



J'attends que le bus se soit éloigné avant de traverser sans courir, soit dans les passages piétons, soit derrière le bus.

Transports scolaires

Bas-Beillard / Costet Beillard Bout du Lac / Ramberchamp

Transport groupe scolaire Jean-Macé : La Commune de Gérardmer a décidé de reconduire le ramassage scolaire pour les enfants domiciliés sur les secteurs Bas-Beillard / Costet Beillard / Bout du Lac et Ramberchamp et scolarisés à Jean Macé. Le ramassage est assuré les matins, midis et soirs, avec la présence d'une accompagnatrice, et ce, tous les jours scolaires suivant le tableau ci-dessous. Les enfants sont accompagnés par Nolwenn SCHUPP.

Attention

Pour les enfants de maternelle, ils doivent être accueillis à la descente du bus par un parent.
Si aucun adulte n'est présent, l'enfant sera reconduit à l'accueil de loisirs de l'école.

Arrêts	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
	Matin	Après-midi
	Aller	Retour
Route d'Épinal - École du Costet Beillard	7h55	
Route d'Épinal - Le Beillard	7h58	
Route d'Épinal - École du Bas-Beillard	8h00	
688 route d'Épinal (Maison de M. & Mme Boulay)	8h02	
Croisement ch. d'Housseramont	8h05	
Croisement du Pont Mansuy	8h06	
Route d'Épinal - Le Beillard	8h08	
Route d'Épinal - Le Costet Beillard	8h09	
Route d'Épinal - Les Reflets du Lac	8h12	
Faubourg de Ramberchamp - Base Nautique	8h15	
Place du Tilleul - Écoles Jean Macé	8h20	16h40

Faubourg de Ramberchamp - Base Nautique		16h45
Route d'Épinal - Hôtel Les reflets du lac		16h48
Route d'Épinal - École du Costet Beillard		16h50
Route d'Épinal - Le Beillard		16h53
Route d'Épinal - École du Bas-Beillard		16h55
688 Route d'Épinal (Maison de M. & Mme Boulay)		16h58
Croisement ch. d'Housseramont		17h00
Croisement Ch. du Pont Mansuy		17h01
Route d'Épinal - Le Beillard		17h04
Route d'Épinal - Costet Beillard		17h05



Les services

Action préventive en école maternelle

L'équipe de PMI (Protection Maternelle Infantile : médecin, puéricultrice, orthoptiste) propose en école maternelle un bilan de santé systématique, prévu par la loi, aux enfants de 3 ou 4 ans.

UN OBJECTIF :

Favoriser l'épanouissement de l'enfant dans le cadre scolaire en veillant à sa santé et en proposant des aides adaptées.

LE CONTENU DE CE BILAN :

Ce bilan, qui associe la famille, l'école et les professionnels de la Protection Maternelle et Infantile comporte :

- une évaluation du développement de l'enfant et de sa socialisation,
- un dépistage visuel et auditif,
- un examen clinique,
- une vérification des mensurations,
- une vérification des vaccinations.

Des résultats à titre d'exemple :

90% des amblyopies (vision très réduite) dépistées à 2 ans guérissent, mais 5% seulement des amblyopies détectées après 8 ans peuvent être améliorées.

Toute baisse de l'audition a un retentissement sur l'acquisition du langage et le comportement de l'enfant. Un traitement est toujours possible. Dès 4 ans, une rééducation d'orthophonie peut permettre d'éviter des difficultés scolaires ultérieures.

LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Mme Delphine SCHEER : Médecin de PMI

Mme Virginie ERB : Infirmière-puéricultrice



LA MISSION LOCALE :
Maison des associations
69, bld de St Dié
88400 GERARDMER
Tél. : 03 29 60 81 48

HEURES D'OUVERTURE
Le matin de 9h00 à 12h00 :
du lundi au vendredi
L'après-midi
de 14h00 à 17h00

**ACCUEIL / INFORMATION
ORIENTATION / INSERTION
DES JEUNES 16/25 ans**



La petite enfance Maison de la famille

1, rue du Calvaire - Tél. : 03 68 89 04 00

Horaires : Lundi 7h30-18h

Du mardi au vendredi : 7h30-19h

Fermeture annuelle la dernière semaine de juillet, les deux premières du mois d'août et la semaine entre Noël et Nouvel-an.

Accueil à partir de 10 semaines



Les permanences

Organismes	Nature	Horaires
AGACI		1 jeudi sur 2 de 13h30 à 16h
A.T.V. POINT CONSEIL BUDGET	Association Tutélaire des Vosges Accompagner, d'assister et/ou de représenter les majeurs protégées Accompagner et aider à organiser son budget	1 fois par trimestre sur RDV 03 29 69 18 50 Mercredi 14h - 17h Vendredi 13h30 - 16h30
C.I.D.F.F	Centre d'information sur le Droit des Femmes et des Familles Informations juridiques : Droit de la vie quotidienne Droit de la famille	4 ^e mardi du mois 9h-12h sur RDV 03 29 35 49 15
AVSEA	Association Vosgienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes	1 ^{er} jeudi du mois 9h - 12h 13h30-16h sur RDV 03 29 31 86 22



VOS SERVICES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL
Rue de la promenade - 88400 GERARDMER
Renseignements au CCAS - 03 29 60 31 41



VOS SERVICES A LA MAISON DU BERGON
7 Rue de Bretagne - 88400 GERARDMER
Renseignements au CCAS - 03 29 60 31 41

Organismes	Nature	Horaires
FMS	Fédération Médico Sociale bénéficiaire RSA Accompagnement Social Uniquement sur rendez-vous	2 ^e , 3 ^e et 4 ^e jeudi du mois 9h-17h 03 29 31 88 20
Association Femmes Africaines	Faire connaître la culture africaine	Samedi 14h-17h
AGACI	Association de gestion, d'animation et de coordination pour l'insertion Uniquement sur rendez-vous	Lundi 9h - 17h Mardi 13h-16h 03 29 62 12 86
RESTO DU COEUR	Atelier Français	Samedi 9h-12h

Les accueils de loisirs périscolaires

INSCRIPTIONS ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES

Un Accueil de loisir périscolaire (ALP) est un dispositif déclaré au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports (SDJES). Il propose aux enfants une diversité d'activités encadrées par du personnel qualifié durant les heures qui précèdent et suivent la classe.

L'ORGANISATION À GERARDMER

Les écoles primaires Marie Curie, Jules Ferry
les Bas-Rupts et Jean Macé.

Les Accueils de Loisirs Périscolaires municipaux, sous la responsabilité des directrices comprennent :

1. Les accueils périscolaires
 2. La pause méridienne avec la restauration scolaire
 3. L'accueil du mercredi des 3 / 5 ans.
- Un projet pédagogique commun à l'ensemble des accueils
 - Des inscriptions à l'année
 - Des factures mensuelles

Les Directrices d'ALP

Horaires pour le contact téléphonique avec les Directrices : Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

**Carole
FLEURANCE**

Pour les Groupes Scolaires
MARIE CURIE et JULES FERRY
Tél. 06 07 88 07 73
educationjeunesse@mairie-gerardmer.com

**Delphine
HENRY-GERMAIN**

Pour le Groupe Scolaire JEAN MACÉ
et l'école des BAS-RUPTS et Accueil du
MERCREDI DES 3/5 ANS
Tél. 06 31 31 38 13
educationjeunesse@mairie-gerardmer.com

Sur les deux groupes scolaires. Directrice Adjointe : **Stéphanie FORT** Tél. 07 86 16 36 94

La coordination générale des ALP est sous la responsabilité de :

Jean-Michel TUSA Service Education / Jeunesse - Tél. 06 87 15 64 80 - educationjeunesse.direction@mairie-gerardmer.com

POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS, LA PAUSE MÉRIDIDIENNE ET LA RESTAURATION : Les inscriptions se font par le portail famille Inoé. Renseignements et méthode d'inscription sur le site internet de la ville www.mairie-gerardmer.fr onglet «Jeunesse».

1. Pour tout changement exceptionnel le matin même, il est impératif de prévenir les directrices de l'ALP de votre école avant 8h30.

2. Toute absence non signalée au préalable entrainera la facturation de la garde prévue. Tout retard et accueil non signalés au préalable entrainera une facturation majorée.

Ces majorations de tarifs sont mises en place car elles impliquent pour la Ville de Gérardmer, l'obligation de prendre en charge les enfants non prévus dans l'organisation.

- Aides aux loisirs de la CAF -

Pour tout allocataire CAF ayant un quotient familial compris entre 0 et 800€, vous pouvez bénéficier d'une aide d'un montant de 90 à 160€ pour régler vos factures du périscolaire.



PRISE EN CHARGE ET RESPONSABILITÉ

> Pour l'accueil périscolaire :

Les accueils échelonnés sont autorisés entre 7h15 et 8h30.

Les départs échelonnés sont autorisés entre 16h30 et 19h.

> Pour la pause méridienne avec la restauration scolaire :

La prise en charge est en continu de 11h30 à 13h30.

Le personnel municipal prendra en charge uniquement les enfants inscrits à l'ALP. **Les enfants non inscrits resteront sous la responsabilité des parents ou des enseignants.**



Les horaires et tarifs 2026-2027

Un Système de Facturation Unique pour les services périscolaires

Les tarifs sont déterminés annuellement sur la base du quotient familial en vigueur au moment de l'inscription de la famille pour un an. Ce n'est que grâce à cette démarche volontaire que les nouveaux tarifs seront appliqués. Concernant les accueils périscolaires et la pause méridienne, vous recevrez au début de chaque mois une facture unique. Les accueils périscolaires seront

comptabilisés "à la Garde" et la pause méridienne "au Repas" selon les horaires et les tarifs ci-après.

À NOTER : Le cas échéant, cette facture comportera également les sommes dues concernant les études (service éducation / jeunesse), et les écoles municipales de sport (service des sports) ainsi que le théâtre (facturation fin d'année scolaire

pour ces deux activités = facture de juillet).

**Retrouvez vos factures
sur votre
Espace Famille Inoé
dans l'onglet
«mes factures»**

Les inscriptions se font sur la base d'une semaine type pouvant évoluer en cours d'année.

Les accueils périscolaires

Horaires :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :
Le matin de 7H15 à 8H30 (1 garde)
Le soir de 16H30 à 17H30 (1 garde)
de 17H30 à 18H15 (1 garde)
et de 18h15 à 19h (1 garde)

Il est de la responsabilité des familles de communiquer au service Éducation / Jeunesse toute évolution du quotient familial.

Tarifs Géromois Carte Service Plus	Semaine Type	Présences non signalées
Code A	0.35	1.10
Code B	0.95	3.65
Code C	1.15	4.55
Code D	1.25	4.75
Code E	1.50	5.75
Tarifs Extérieurs	Semaine Type	Présences non signalées
Code A/B	1.80	7.05
Code C/D/E	2.20	8.45

La pause méridienne

Horaires : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 11h30 à 13h30 (1 repas)

Les pauses méridiennes comprennent un temps de restauration et un temps d'animation.

Tarifs Géromois Carte Service Plus	Semaine Type	Présences non signalées
Code A	3.80	6.75
Code B	4.95	9.85
Code C	6.25	12.30
Code D	6.75	13.55
Code E	7.45	14.85
Tarifs Extérieurs	Semaine Type	Présences non signalées
Codes A/B	9.10	16.40
Codes C/D/E	9.65	17.55

Études dirigées

Horaires :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 16h30 à 18h

Tarifs Géromois Carte Service Plus	Par enfant et par étude
Code A	0.75
Code B	1.35
Code C	2.45
Code D	3.20
Code E	3.75
Tarifs Extérieurs	
Codes A/B	4.70
Codes C/D/E	5.30

Accueil de Loisirs sans hébergement - Le mercredi 3/5 ans

Horaires : 7h15 - 19h (hors période de vacances scolaires)

Accueil à l'école maternelle Jean Macé :

- à la demi-journée sans repas
- à la demi-journée avec repas
- à la journée sans repas
- à la journée avec repas

L'équipe d'animation :

Directrice : Delphine HENRY-GERMAIN. **Animatrices :** Marie BAATARD, Sandrine O'NEILL, Ophélie VERET

	Tarifs à la 1/2 journée sans repas	Tarifs à la 1/2 journée avec repas	Tarifs à la journée sans repas	Tarifs à la journée avec repas
Code A	3.80	6.90	7.50	9.15
Code B	4.40	8.75	8.90	10.55
Code C	5.05	10.40	10.10	12.10
Code D	5.70	11.75	11.50	14.35
Code E	6.30	12.90	12.75	16.25
Extérieurs A/B	8.50	15.35	15.60	22.70
Extérieurs C/D/E	9.15	16.40	18.30	24.40

Accompagnement à la scolarité à la MCL

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ - CLAS

Dispositif gratuit proposé par la MCL pour accompagner les enfants et les jeunes dans leur scolarité. Donner aux enfants les outils pour réussir, développer leur confiance en eux et ouvrir leurs horizons ! Le CLAS s'adresse aux enfants et jeunes du CP à la 5ème qui ont besoin d'un soutien pour organiser leur travail, comprendre ses leçons, ou simplement développer de nouvelles compétences !

Comment ça se passe ?

Vos enfants sont encadrés par une équipe dévouée d'animateurs professionnels

et de bénévoles, sous la coordination d'un professionnel. Chaque séance est pensée pour être à la fois productive et enrichissante :

1. Un temps d'accueil pour se détendre et échanger.
2. Un temps pour apprendre et progresser (aide aux devoirs et méthodologie). Nous aidons les enfants à organiser leur travail, s'exprimer à l'oral, mémoriser les leçons lues et comprendre les consignes, soigner leur travail ou comprendre ce qu'ils lisent.
3. Un temps pour explorer et créer avec des ateliers créatifs, artistiques ou scientifiques, les enfants

peuvent expérimenter, exprimer leurs talents, développer leur curiosité et renforcer leur confiance en soi. Dès la rentrée, nous invitons les enfants à choisir un ou deux thèmes qu'ils souhaitent explorer tout au long de l'année. Ces projets donneront lieu à des échanges passionnants avec des intervenants, des bénévoles, et à des sorties culturelles (spectacles, festivals...).

Reprise du CLAS fin septembre, début octobre

A Gérardmer, Xonrupt-Longemer, Granges Aumontzey, Le Tholy



Jours et horaires à définir, se renseigner auprès de la MCL

Contact Jennifer Calame
03 29 63 11 96
coordination@mclgerardmer.fr

Le Conseil Municipal des Jeunes

En 1989, a été créé à GÉRARDMER, le Conseil Municipal des Enfants puis en 2006, un Conseil Municipal des Adolescents. En 2012, ces deux entités ont fusionné pour ne former qu'un seul et même conseil : le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Il permet aux jeunes de donner leurs idées et de réaliser leurs projets. Le CMJ recrute également sur la base du volontariat tout jeune habitant à Gérardmer et ayant entre 12 et 17 ans. Vous pouvez prendre contact avec le service Éducation / Jeunesse au 03.29.60.60.60 ou par email à educationjeunesse@mairie-gerardmer.com. Durant leur mandat, les conseillers jeunes participent à la remise des récompenses de la soirée des sportifs et élisent le prix du jeune sportif le plus méritant de la ville. Ils se joignent à la cérémonie d'ouverture du festival «Graines des Toiles», aux cérémonies patriotiques de la ville et à la distribution des cadeaux destinés à nos aînés.

Les projets 2025 / 2026

Décembre 2025 à avril 2026 : les membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ont mis en place des ateliers d'expression avec les jeunes du quartier du Bergon.

Décembre 2025 à janvier 2026 : dans le cadre de l'atelier Canopé 88, les jeunes ont participé à l'opération « 45 secondes pour rejouer une scène culte du cinéma fantastique ». Ils ont réalisé pour l'occasion une scène du film Terminator

Le 4 mars 2026 : Les conseillers ont participé à une collecte de produits d'hygiène féminine dans plusieurs

magasins de la commune. Grâce à leur intervention et à la générosité des habitants, de nombreux produits ont été collectés et redistribués à des associations locales venant en aide aux femmes dans le besoin.

Décembre 2025 à septembre 2026 : Les jeunes ont construit une maquette représentant l'ancien théâtre du Saut des Cuves. Ils ont également rédigé des textes sur les dates importantes de son histoire.

Ils ont également élaboré une grainothèque où il sera possible de déposer et d'échanger librement des graines de fleurs, de fruits et de légumes.

Un projet « paroles » a été mené afin de favoriser les échanges et le partage entre le CMJ et le Conseil des Séniors autour de l'histoire de notre ville.

Octobre 2026 : un échange entre le CMJ et le Conseil des enfants et ados de Waremme est prévu en 2026/2027. L'accueil des jeunes belges aura lieu pendant les vacances de la Toussaint



Le Chantier Jeunes

Du lundi 27 au vendredi 31 juillet 2026, 7 jeunes de Gérardmer ont réalisé une sculpture originale à partir de matériaux recyclés et de récupération. Encadrés par un artiste professionnel, Pierre Louis Peny, un menuisier des services techniques municipaux, Christophe ILIE, et l'animatrice du service Éducation / Jeunesse, Stéphanie Fort, ils ont réalisé une œuvre sur un principe d'empilement un peu à la façon d'un totem. Ainsi, certains éléments de cette

création feront référence à l'identité de notre ville en rappelant son histoire industrielle, son style architectural ainsi que son patrimoine naturel (forêt, lac, montagne...) A la suite de ce travail, du 3 au 7 août 2026, les jeunes ont participé à une contrepartie « loisirs » avec au programme : Karting, piscine, bowling, game park et une sortie à Europapark. Ce projet est co-financé par la ville de Gérardmer et la CAF des Vosges.



Les Acti vacances

Introduction

L'accueil de loisirs Acti'Vacances est un dispositif déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Vosges. Il a pour but de : permettre aux jeunes gérômois, issus des différents quartiers de la ville, de se rencontrer et d'échanger pendant l'accueil de loisirs et de découvrir des activités variées au travers des initiatives communales.

Qu'est-ce que l'opération ACTI'VACANCES ?

Le programme Acti'vacances propose des activités sportives et culturelles ouvertes aux maternelles et primaires, collégiens et lycéens. L'accueil est ouvert en priorité aux jeunes gérômois de 3 à 17 ans pendant les vacances scolaires, sous diverses formes : stage à la semaine, initiations à la demi-journée, tournois, sorties... Dans la limite des places disponibles, des

enfants « non gérômois » peuvent également participer aux Acti'vacances. Sont concernés par cette possibilité :

- Les enfants des personnes travaillant sur Gérardmer,
- Les petits-enfants reçus par leurs grands-parents gérômois,
- Les enfants des personnes possédant une résidence secondaire à Gérardmer.

Inscriptions et programme

Durant les semaines qui précèdent les vacances uniquement via le Portail Famille Inoé.

Soutien Financier

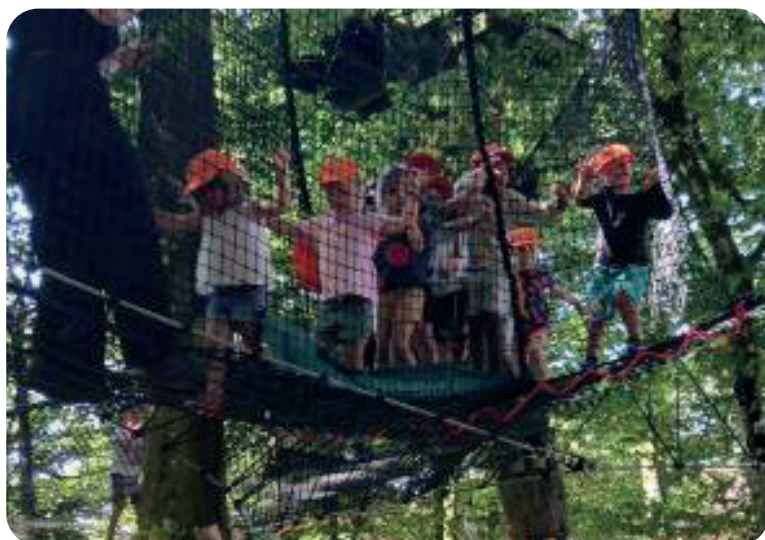
Les Bons Loisirs CAF 2025 sont acceptés.
Les demander au 0810 25 88 10.

Directrices : Delphine Henry-Germain : 06.31.31.38.13
Carole Fleurance : 06.07.88.07.73

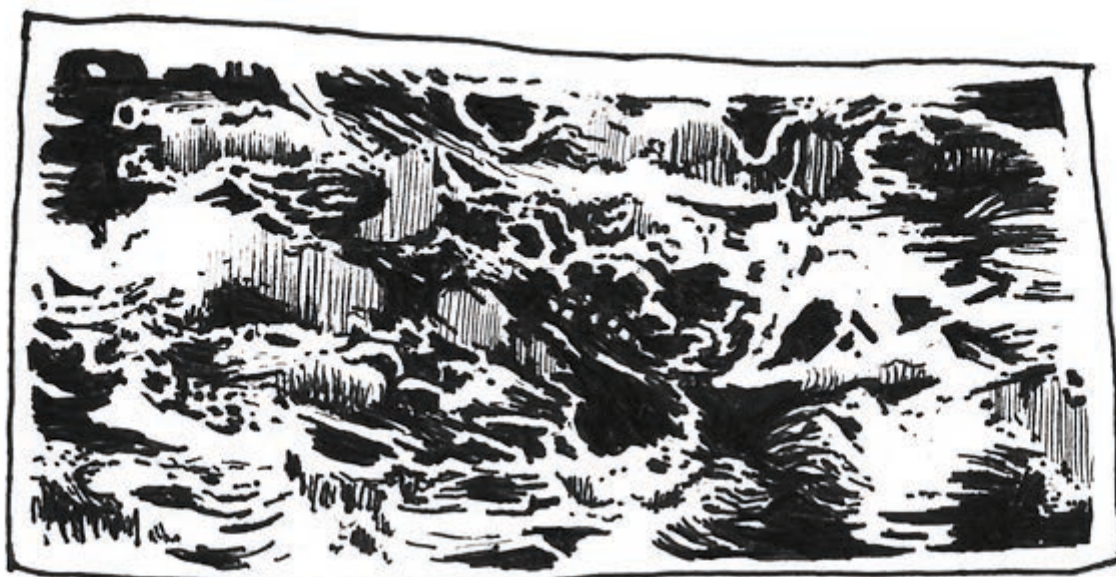
Le service Éducation / Jeunesse, sous la responsabilité de l'Adjointe à l'éducation et à la Jeunesse a permis d'ouvrir un accueil de loisirs « Acti'vacances » durant les vacances scolaires pour les 3/17 ans sous la houlette des deux directrices de cet accueil : Carole Fleurance et Delphine Henry-Germain. Les enfants bénéficient d'un accueil de loisirs encadré par une équipe d'animateurs diplômés, qui leur proposera un projet pédagogique de qualité.

Les 3/5 ans seront accueillis à l'école maternelle Jean Macé et les 6/17 ans à l'école élémentaire Jean Macé sur une amplitude horaire de 8h à 9h, de 12h à 12h15 et de 17h à 18h30 avec des arrivées et départs échelonnés, ceci afin de répondre aux contraintes professionnelles des parents. Un service de restauration est proposé aux enfants de l'accueil.

Les horaires des activités restent toujours de 9h à 12h et de 14h à 17h.



Atelier de création Théâtrale



— **Hélène Tisserand et Pierre-Marie Paturel** fondent la compagnie Le Plateau Ivre en 2002. Depuis 2004, **Le Plateau Ivre** s'est installé dans les Vosges à Vagney. La compagnie y mène son activité de production et de diffusion de spectacles vivants. Parallèlement, elle y implante en 2005 un **Théâtre de Verdure**. Le Plateau Ivre programme et organise chaque été une saison théâtrale dans ce lieu atypique. Des actions culturelles autour des écritures artistiques du XXIème siècle sont également mises en place sur la Communauté de Communes des Hautes Vosges depuis 2012.



ATELIER DE CRÉATION THÉÂTRALE

A compter du mardi 22 septembre
2026
à l'Espace Tilleul
(en fonction des disponibilités)
Le mardi : 17h à 18h30
18h30 à 20h

La Commune a décidé de poursuivre un atelier théâtre à destination des enfants gérômois animé par la Compagnie professionnelle le Plateau Ivre.

Voici les thèmes qui seront abordés : Le corps du comédien : Exercices ludiques, échauffements, travail sur le contact, l'écoute, l'espace, la respiration, la voix, la relaxation... Le jeu dramatique et la création de personnage. Mise en situation. Improvisations. La création : développer avec ou sans texte une situation théâtrale mettant en scène des personnages dans un lieu et dans un temps précis.

Pour tout renseignement d'ordre artistique contacter Helene Tisserand
leplateauivre@gmail.com

Coût de l'inscription :

Enfants gérômois « Carte Services Plus »	
Code A.....	105€
Code B.....	110€
Code C.....	120€
Code D.....	125€
Code E.....	135€
Extérieur.....	185€

Inscriptions auprès du service Education Jeunesse.

Inscriptions uniquement sur le portail famille Inoé pour les enfants à partir de 8 ans jusqu'à 17 ans. Les groupes seront déterminés lors de la 1ère séance du 22/09.

Les structures intercommunales

**Média
Ludothèque
du Tilleul**
Communauté de communes
Gérardmer Hautes Vosges

**MÉDIA
LUDOTHÈQUE
INTERCOMMUNALE**

Dimanche / Lundi : fermeture
Mardi : 9h30-12h30* / 13h30-17h00
Mercredi : 9h30-18h00
Jeudi : 9h30-12h30
Vendredi : 9h30-12h30* / 13h30-19h00
Samedi : 9h30-12h30 / 13h30-17h00
*Sauf espace jeunesse et ludothèque
(créneaux réservés aux accueils de groupes et scolaires)

16 rue Charles de Gaulle 2^{ème} étage de l'Espace Tilleul. 88400 Gérardmer Tél. : 03 29 63 00 70
Internet : medialudotheque.ccghv.fr Mail : ludotheque@ccghv.fr / mediatheque@ccghv.fr
Facebook : Médialudothèque Gérardmer Hautes Vosges

La Médialudothèque du Tilleul est un service culturel intercommunal à disposition des habitants du territoire. Elle propose 2 lieux de vie (une médiathèque et une ludothèque), aux animations régulières, et des collections de documents riches et variées, pour tous les publics, dont :

A l'espace médiathèque :

- 20 000 livres jeunesse : albums, contes, romans, BD, documentaires
- Mais aussi de la musique (CD), du cinéma (DVD) et des jeux vidéo !

Et à l'espace ludothèque :

- 5000 jeux et jouets de la petite enfance à l'âge adulte
- Pour emprunter et jouer chez soi en famille ou entre amis
- Possibilité de jouer sur place : tables de jeux, espace jeux d'imitation, de construction, coin petite enfance...etc

L'entrée à la médiathèque et la consultation sur place sont libres et gratuites. L'emprunt à domicile des documents et l'accès aux ateliers nécessitent une inscription et une carte d'abonnement. Elle est gratuite pour les enfants de la communauté de communes de 0 à 14 ans.



TARIFS MEDIALUDOTHÈQUE 2026 / 2027

HABITANTS CCGHV :

Code A.....	6€
Code B/C.....	11€
Code D/E.....	17€

ENFANTS

Enfants CCGHV (jusqu'à 14 ans inclus).....	Gratuit
--	---------

Tarifs étudiants (15-25ans) (Concerne les élèves habitants la CCGHV, étudiant à l'extérieur ou élèves étudiants dans un établissement de la CCGHV).....6€

Habitants extérieurs CCGHV.....	34€
Enfants extérieurs CCGHV (jusqu'à 14 ans inclus).....	10€
Tarifs réduits extérieurs (demandeurs d'emploi, allocataire RSA, étudiant).....	22€

Tarif vacances (durée 1 semaine jeu sur place conditionné à un abonnement).....10€

Les structures intercommunales



13, rue du Levant - 88400 Gérardmer Tél. : 03 29 60 31 80
www.musique-gerardmer.fr ecoledemusique@ccghv.fr

Site de Granges-Aumontzey : Pôle socio-culturel Simone Veil :
39, rue des champs de la Borde 88640 Granges-Aumontzey - 06 23 50 45 52

L'école de musique intercommunale Gérardmer Hautes Vosges possède deux sites d'enseignement : Gérardmer et Granges-Aumontzey. A partir de 5 ans les enfants peuvent découvrir la musique par l'éveil musical, puis à partir de 7 ans, ils intègrent un cursus d'apprentissage avec la formation musicale et instrumentale.

De nombreuses pratiques collectives sont proposées dans l'établissement : chorale d'enfants, chorale Chant'ados (j'écris mes propres chansons), la chorale Chant'Actus (variété, rock...), la chorale d'adultes (classique mais pas uniquement), les ensembles musiques actuelles, l'atelier jazz, les ensembles de musique de chambre, les orchestres, la batucada, l'ensemble percussions africaines, les ensembles de cuivres...

Instruments proposés :

Hautbois, basson, flûte traversière*, clarinette, saxophone*, cor d'harmonie*, trompette*, trombone à coulisse, euphonium*, tuba, violon, violon alto, violoncelle, contrebasse à cordes, guitare électrique*, guitare classique*, guitare basse, batterie*, percussion*, piano*, orgue*

(*) instruments enseignés à Granges-Aumontzey

(°) instruments uniquement à Granges-Aumontzey

Formation Musicale et Instrumentale + formation instrumentale seule :

Code A...Mineur : 36€ / Majeur : 58€
Code B...Mineur : 70€ / Majeur : 86€
Code C...Mineur : 91€ / Majeur : 113€
Code D... Mineur : 117€ / Majeur : 145€
Code E... Mineur : 139€ / Majeur : 171€
Tarif «Harmonies»..... 171€
Tarif normal.....975€

Éveil musical chorale d'enfants

Code A..... 11€
Code B..... 18€
Code C..... 22€
Code D..... 28€
Code E..... 35€
Tarif normal.....124€

Formation musicale Pratique Collective seule :

Code A..... 18€
Code B..... 30€
Code C..... 35€
Code D..... 40€
Code E..... 51€
Tarif normal.....124€

Utilisation des salles de musique actuelles

Tarif normal.....185€/an
Tarif CCGHV.....98€/an
Tarif normal.....20€/ 2h
Tarif CCGHV.....10€/ 2h
Partitions convention SEAM*7.50€

Inscription formation musicale seule

Code A...Mineur : 18€ / Majeur : 32€
Code B...Mineur : 30€ / Majeur : 45€
Code C...Mineur : 35€ / Majeur : 53€
Code D..... Mineur : 40€ / Majeur : 62€
Code E..... Mineur : 51€ / Majeur : 75€
Tarif normal.....
Mineur : 87€ / Majeur : 151€

Inscription à Gérardmer

Mercredi 02/09 :
10h-12h/14h-18h
Vendredi 04/09 : 16h-19h

Inscription à Granges :
Mercredi 02/09 13h30 à 15h30
Vendredi 04/09 16h-18h

1, boulevard de Saint-Dié
88400 Gérardmer
Tél. : 03 29 63 11 96
contact@mclgerardmer.fr



La Maison de la Culture et des Loisirs propose de nombreux services à destinations des jeunes :

→ **Cinéma** : Des séances familiales sont également organisées pendant les vacances scolaires avec des films visibles dès 3 ans. Le cinéma participe à la vie culturelle locale à travers plusieurs festivals et événements, dont le Festival International du Film Fantastique, les Rencontres du Cinéma, le Gérardmer Adventure Film Festival et le festival jeune public «Graines des Toiles». Des ciné-clubs, ciné-goûters, ciné-rencontres, ciné-repas et ateliers autour du cinéma sont aussi proposés par les bénévoles de la commission cinéma tout au long de l'année.

→ **Accueil de loisirs du mercredi** : des accueils pour les 6-11 ans le mercredi. Des temps d'activité à la journée ou à la demie journée avec ou sans repas (9h-17h ou 9h-12h et 13h30-17h) et un service de garderie à partir de 7h45 et jusque 18h.

→ **Accueils de loisirs des vacances** : Pendant les vacances d'automne, d'hiver de printemps et d'été, pour les 6-11 ans des activités de loisirs, culturelles et artistiques pour profiter des vacances.

→ **Aide aux devoirs (accompagnement à la scolarité)** :

Dispositif gratuit proposé par la MCL pour accompagner les enfants et jeunes du CP à la 5ème dans leur scolarité. Reprise du CLAS fin septembre, début octobre, A Gérardmer, Xonrupt-Longemer, Granges Aumontzey, Le Tholy (jours et horaires à définir, se renseigner auprès de la MCL)

→ **Les mercredis des 9 – 17 ans** : Loisirs et activités pour les 9/14 ans de 14h à 17h. Accueils libres, soirées ou sorties pour les 11/17 ans de 17h30 à 20h.

→ **Les vacances des 9 – 17 ans** : Une offre de loisirs en demi-journée de 14h à 17h et ponctuellement en soirée pendant toutes les vacances (se reporter au programme). Des séjours, la MCL propose des colos culturelles (hip hop, théâtre, musique cirque, ...) et des colos « détente ». Ces projets se construisent avec les jeunes en fonction de leurs idées et de leurs envies.

→ **La MCL c'est aussi** : des projets artistiques, socio-culturels et de loisirs avec de nombreux temps forts en perspective.

→ Des activités régulières de pratiques artistiques et culturelles pour les enfants et les adolescent mais aussi en famille :

>**Des activités musicales** : Atelier d'éveil musical pour les 4/6 ans, accordéon à partir de 6 ans, chant à partir de 9 ans, chorale, accordéon et guitare à partir de 6 ans.

> **De la danse** : éveil à la danse, danse classique, modern jazz, capoeira, hip-hop, street dance, mix dance

>**Des activités détente** : Yoga, Cross training à partir de 4 ans, Hatha yoga et Qi Gong.

>**Des ateliers de création** : Arts plastiques, couture création, photo argentique, tapissier, papote et aiguilles, atelier floral, collage

>**Des langues jeux et réflexion** : Programme disponible sur mclgerardmer.fr



VILLE de GERARDMER



CENTRE AQUATIQUE

ESPACE AQUATIQUE - BIEN-ÊTRE - BOWLING - PATINOIRE - ESCALADE
Ville de Gérardmer

*Centre Aquatique
et de Bien-Être*

ET DE BIEN-ÊTRE



7 RUE DES PÊCHEURS 88400 - GÉRARDMER - 03.29.63.22.42

Les écoles municipales de sport



INSCRIPTIONS 2026 POSSIBLES VIA INOÉ

LE SPORT : UNE FORCE POUR GRANDIR

L'école de sport est avant tout un espace d'apprentissage, de découverte et d'épanouissement. C'est un lieu où l'on grandit, tant sur le plan sportif qu'humain, et où le sérieux et le respect sont essentiels.

- Être ponctuel et respecter les horaires de début et de fin des séances est indispensable. En cas de retard, il est recommandé de s'excuser auprès de l'éducateur et d'attendre son autorisation avant de rejoindre le groupe.
- L'assiduité et la persévérance sont les clés de la progression. Si vous ne pouvez pas participer à une séance, merci d'en informer l'éducateur à l'avance.
- Porter une tenue adaptée, propre, et veiller à son hygiène personnelle, c'est faire preuve de respect envers soi-même et envers les autres. Les changements de tenue doivent se faire dans les vestiaires.
- Le respect des installations et du matériel est primordial. Les lieux doivent être laissés propres, y compris les vestiaires et les sanitaires.
- Pendant les séances, il est important d'être attentif aux consignes et de suivre les conseils donnés.
- L'entraide entre partenaires est encouragée. Il convient d'éviter tout comportement pouvant gêner ou nuire aux autres.

Les séances doivent se dérouler dans un esprit d'amitié, de courtoisie et de convivialité. Le respect, la maîtrise de soi, le courage, la sincérité et la modestie sont des valeurs essentielles qui favorisent la création de liens forts et durables.

ASSURANCE : merci de vérifier que votre assurance couvre les secours sur pistes pour les activités de ski de fond et de ski alpin.

CO-VOITURAGE : d'autres enfants de votre école ou de votre quartier participent probablement à la même activité. N'hésitez pas à consulter la liste des inscrits afin d'organiser des trajets partagés.

L'attention des parents est attirée sur le fait que la responsabilité civile ne couvre que les dommages causés à autrui et non le risque corporel. Nous conseillons donc aux parents de souscrire, pour leur(s) enfant(s), un contrat d'assurance destiné à couvrir les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités pratiquées (individuelle accident extrascolaire multirisque accidents de la vie...). Ce type de contrat est par ailleurs susceptible de couvrir tout incident survenant dans la scolarité d'un enfant.

L'objectif des Ecoles Municipales de Sports est de permettre au plus grand nombre de découvrir et de pratiquer un sport.

Encadrés par les éducateurs sportifs municipaux, les débutants pourront acquérir les techniques de base et si l'activité choisie leur plaît, ils rejoindront un club pour se perfectionner. Les écoles de sport sont ouvertes pendant la période scolaire aux résidents gérardois puis aux non résidents si de la place est disponible après le 14/09/2026.

LES ACTIVITÉS :

- EVEIL DES JEUNES ENFANTS (1 À 3 ANS) • GYMNASTIQUE • VTT • SKI ALPIN ET SKI DE FOND (PLUS D'INFOS ULTÉRIEUREMENT)

SERVICE DES SPORTS

Contact téléphonique du Lundi au Vendredi 8h30/12h -13h30/17h.



Secrétariat du service des sports et inscriptions
Lisa PERRY / Tél. : 03 29 60 60 60
service.sports@mairie-gerardmer.com



Directeur des sports :
Cyril CARRU
Tél. : 03 29 60 60 60



Éducateur sportif :
Laurent MARTIN
Tél. : 06 73 89 10 72



Éducatrice sportive :
Alice RIBAU
Tél. : 06 74 89 60 74

**Centre Aquatique
et de Bien-Être**
Tél. 03 29 63 22 42

centre.aquatique@mairie-gerardmer.com

ESPACE AQUATIQUE - BIEN-ÊTRE - BOWLING - PATINOIRE - ESCALADE
Ville de Gérardmer

**Centre Aquatique
et de Bien-Être**

TARIFS 2026/2027

A	12.50€
B	18.50€
C	25.00€
D	32.00€
E	38.00€
EXTERIEURS INSCRIPTIONS À PARTIR DE FIN SEPTEMBRE 2026	115.00€

Le règlement s'effectuera à la fin de l'année scolaire à réception d'une facture.

ACTIVITÉ ÉVEIL DES LOUPIOTS

1^{er} et 3^{ème} trimestre

A compter du 18 septembre 2026

Au Gymnase Kléber

Alice : **06.74.89.60.74** - Places limitées

Les vendredis de 9h à 9h45 au Gymnase Kléber pour les enfants accompagnés d'un parent (ou assistantes maternelles, grands-parents). Le but de ces séances est l'épanouissement et le bon développement de l'enfant, sécurisé par la présence des parents à travers des jeux de ballons et des parcours gymniques adaptés à l'âge de chacun. L'inscription est possible en cours d'année scolaire si des places sont encore disponibles. Des séances piscine seront proposées à partir du mois de mai.

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- Certificat médical vivement conseillé
- Etre âgé de 6 mois à 2 ans et demi au 01/07/2026
- Etre vêtu d'une tenue sportive et d'une paire de chaussons antidérapants
- Prévoir une couche, des lingettes et une bouteille d'eau.



ÉCOLE DE GYMNASTIQUE FILLES / GARÇONS

A compter du 14 septembre 2026

jusqu'à fin juin 2027 - Au Gymnase Kléber

Laurent : **06 73 89 10 72** - Places limitées

Horaires adaptés en fonction du nombre d'inscrits.

• Les Lundis :

16h45-17h30 de 2 ans et demi à 4 ans et demi PS-MS

17h45 -18h30 de 4 ans et demi à 6 ans et demi GS-CP

• Les Jeudis :

16h45-17h30 de six ans et demi à huit ans et demi CE1 - CE2

17h45 -18h30 de 8 ans et demi à 10 ans et demi CM1 - CM2

L'objectif est de développer chez l'enfant : détente, souplesse, équilibre, agilité, pour le préparer à participer aux entraînements d'autres clubs. L'encadrement est assuré par des éducateurs sportifs.

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- Certificat médical vivement conseillé pour la pratique de cette activité
- Tenue de sport obligatoire (short, maillot, survêtement et ballerines de gymnastique).
- Une petite bouteille d'eau marquée au nom de l'enfant

ÉCOLE DE VTT

A compter du 16 septembre 2026

1^{er} et 3^{ème} trimestre

Places limitées

Les mercredis de 9h30 à 11h30 pour les confirmés. De 14h à 16h pour les enfants initiés. Le but de ces séances sera d'améliorer ses capacités techniques, d'endurance et une belle découverte de notre environnement.

Vous serez informés la veille de chaque séance du lieu de rendez-vous par sms. Une activité de repli sera proposée en cas de mauvais temps. Le lieu de rendez-vous sera différent tous les mercredis (Bas-Rupts, Grosse Pierre...). Le but de ces séances est d'initier les enfants à la pratique du VTT et de développer leur équilibre, leur adresse, leur endurance et le maniement du vélo. Remise d'un livret d'apprentissage en fin de cycle «Savoir rouler à vélo». L'encadrement est assuré par 2 éducateurs sportifs de la Ville de Gérardmer.

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- Savoir faire du vélo sans roulettes
 - Certificat médical vivement conseillé pour la pratique de cette activité
 - Avoir son VTT en état et adapté à la taille de l'enfant, un casque et des gants sont obligatoires
 - Bidon d'eau
 - Une paire de baskets propres en cas de séance en salle si mauvais temps
 - Enfant de 6 ans et demi à douze ans et demi, le 1^{er} juillet 2026
- Lors de la première séance, des groupes de niveau homogène seront constitués.

Confirmés : 9h30-11h30

- Savoir rouler en ligne droite en lâchant une main
- Changer ses vitesses en douceur et au bon moment
- Rouler sur sentier d'un mètre de large
- Savoir franchir des petits obstacles

Initiés : 14h00-16h00

- Savoir rouler sans roulettes
- Rouler sur le bitume
- Contrôler sa vitesse sur pente douce avec les deux freins
- Savoir tenir debout sur les pédales à la même hauteur

LAURENT : 06.73.89.10.72



SKI ALPIN ET SKI DE FOND (PLUS D'INFOS ULTÉRIEUREMENT)



Activités du Centre Aquatique



À PARTIR DU 14 SEPTEMBRE 2026

JARDIN AQUATIQUE

de 3 à 6 ans
Mercredi de 14h15 à 14h45

Le but de ces séances est de permettre aux enfants, pendant une situation de jeux et dans une ambiance chaleureuse et sécurisée, de conquérir leur autonomie dans l'eau.

- Séance encadrée par un maître-nageur sauveteur et surveillance faite par un deuxième maître-nageur.
- La répartition horaire et la création de groupes de niveau s'effectuera lors de la 1^{ère} séance.
- Prise en charge à l'entrée de la piscine et sortie des bassins par un agent du Centre Aquatique.
- Le port d'un maillot de bain adapté est obligatoire ainsi que le port du bonnet de bain.
- Certificat médical d'aptitude conseillé
- Les séances seront interrompues pendant les périodes de vacances scolaires (toutes zones en février) et lors des vidanges

ÉCOLE DE NATATION

A partir de 6 ans et +
Lundi de 17h15 à 18h

Le but de cette école est d'amener les enfants à maîtriser les techniques de nage et de permettre l'inscription aux différentes activités aquatiques en clubs ou en loisirs.

- Encadrement et surveillance par un maître-nageur sauveteur.
- Port du bonnet de bain obligatoire
- La répartition des groupes de niveaux s'effectuera lors de la 1^{ère} séance.
- L'accès à l'école de natation est autorisée aux débutants familiarisés (immersion de la tête acquise) après évaluation par les maîtres-nageurs
- Certificat médical conseillé
- Les séances seront interrompues pendant les périodes de vacances scolaires (toutes zones en février) et lors des vidanges

Renseignements et paiement au Centre Aquatique et de Bien-Être au 03.29.63.22.42 ou :
centre.aquatique@mairie-gerardmer.com
Autorisation parentale si les enfants sont amenés à repartir seuls



Écoles Municipales de Sport - Année scolaire 2026-2027

ACTIVITÉ	PÉRIODE	LIEU	ÂGE	JOUR	HORAIRE	NIVEAU
VTT	1 ^{er} et 3 ^{ème} TRIMESTRE	Différent à chaque séance	de 6 ans 1/2 à 12 ans 1/2 au 01/07/2026	Mercredi	09h30-11h30	Confirmés*
		Différent à chaque séance			14h00 à 16h00	Initiés*
		Gymnase Kléber puis piscine au 3 ^{ème} trimestre	6 mois à 2 ans 1/2 au 01/07/2026	Vendredi	9h à 9h45	
Gymnastique	À L'ANNÉE	Kléber	Petite section et moyenne section de 2 ans 1/2 à 4 ans 1/2 au 01/07/2026	Lundi	16h45-17h30	
			Grande section - CP de 4 ans 1/2 à 6 ans 1/2 au 01/07/2026		17h45-18h30	
			CE1-CE2 de 6 ans 1/2 à 8 ans 1/2 au 01/07/2026	Jeudi	16h45-17h30	
		Kléber	CM1-CM2 de 8 ans 1/2 à 10 ans 1/2 au 01/07/2026		17h45-18h30	

Les informations sur les activités municipales de ski (alpin et fond) seront données ultérieurement.

* Détails concernant les niveaux disponibles sur la plaquette présentant toutes les activités.

Les écoles de sport des associations sportives

ACTIVITÉS	LIEUX	HORAIRES	CATÉGORIES	INSCRIPTION
ATHLÉ VOSGES AVEC 	Gymnase P.P. Didier	Mardi 17h-18h	6 / 11 ans	Kimlingen Frédéric 06 31 00 01 67 contact@vosgezvous.com
	Gymnase P.P. Didier	Mardi 18h / 19h30	12 / 16 ans	Philippe LEROY leroyphicat88@gmail.com 06.87.15.67.84
ASG BASKET 	Gymnase PPD Halle des sports	Lundi 17h30 / 19h30 Mercredi 17h / 18h30	Baby 2015 - 2017 9 ans à 13 ans	Johan POIROT 06.22.14.43.44 asgbasket88@gmail.com
ASG FOOT 	Stade Henri MILLAN	Mercredi 13h30/15h30 14h/16h 14h/16h 16h/18h	6-8-9 ans Filles 8/12 ans 12-13 ans 14 ans	Fabrice DEFRANOUX sur place bureau du stade Henri MILLAN
JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES 	Salle des Arts Martiaux Halle des Sports	Lundi - Jeudi 17h / 17h45 17h45 / 18h45	Mixte 4 / 5 ans 6 / 7 ans	Judo Club judogerardmer@gmail.com Bureau Halle des Sports
		Mardi 17h à 18h 18h à 19h15 19h15 à 21h	Mixte 8 / 9 ans 10 / 13 ans + 14 ans	
		Mercredi 10h à 10h45 11h à 11h45	Mixte 4 ans 5 ans	
		Vendredi 17h à 18h 18h à 19h15 19h15 à 21h	Mixte 8 / 9 ans 10 / 13 ans + 14 ans	
		Samedi 10h à 11h	Section sportive 10 ans et +	
KARATÉ CLUB 	Halle des Sports Gymnase Kléber Gymnase Kléber -	Vendredi 18h-19h Jeudi 19h15-20h30 Lundi 20h-21h -	Enfants Adolescents / Adultes Adultes -	BIETTE Samia karateclubgerardmer@gmail.com
BODY KARATÉ	Halle des sports	Lundi 19h15-20h	Tous niveaux	
TENNIS DE TABLE 	Halle des Sports Salle de tennis de table	Mercredi de 16h à 18h	7 à 14 ans	Thierry MARCHAL 07.86.47.04.28 marchal.thierry@gmail.com
VÉLO SPORT GÉROMOIS 	Parking la Drosera	Samedi 9h30-11h30	École de cyclisme 8 à 15 ans	velo-sport-geromois@orange.fr Jean-Claude RUER 06 36 91 56 64

Les écoles de sport des associations sportives

ACTIVITÉS	LIEUX	HORAIRES	CATÉGORIES	INSCRIPTION
GÉRARDMER SKI ALPIN  SAUT A SKI	Domaine la Mauselaine	Mercredi matin Samedi matin	Mixte niveau 3 ^{ème} étoile ou 2 ^{ème} étoile avec évaluation	Pierre-Yves CORNIL 03.29.60.98.04 gerardmer-ski-alpin@orange.fr
	Tremplin			Régis ANDRÉ 03.29.63.29.50 regis.andre6@wanadoo.fr
ASG SKI NORDIQUE 	Domaine des Bas Rupts	Mercredi 14h à 16h30 Samedi 14h à 16h30	Mixte à partir de 7 ans FOND BIATHLON dès 11 ans	Hervé POIROT 06.08.83.35.72 gerardmerskinordique@gmail.com
TENNIS CLUB 	Tennis couverts et extérieurs Quai du Locle	Mercredi École de Tennis 9h à 12h 13h30 à 17h30	Mixte à partir de 6 ans Mini-Tennis à partir de 5 ans Baby-Tennis à partir de 3 ans	Chalet du Club 03.29.63.00.30 tennis-club-degerardmer@orange.fr Charles Edouard VALENCE 06.87.13.39.39 charloreo@hotmail.fr
ASG VOILE Label Ecole Française de Voile Scolaire Label école de sport Optimist Planche à Voile Dériveur 	Base Nautique	14h à 16h30 mercredi et samedi	Mixte à partir de 6 ans Savoir nager obligatoirement	Secrétariat 03.29.60.88.06 asg.voile@orange.fr
ASG VOLLEY  BABY VOLLEY	Gymnase P.P. Didier Halle des Sports	GYMNASE PPD : Mercredi de 16H à 18h Fun Volley de 11 à 15 ans. HALLE DES SPORTS : Mercredi : 20H à 22H Loisir Vendredi : 17H30 à 19H : M11 M13 M15 M18 Filles/Garçons. 19H/20H30 : Régional Filles 20H30/22H : Régional Garçons Samedi 11H à 12h : Baby volley à partir de 4 ans		E mail du club : asgvolley@gmail.com Personne à contacter : Gérard DURAND : 06 31 41 48 76 Mylène PLANCHON : 06 83 88 13 89
ASG HAND FAUTEUIL 	Halle des Sports	Mardi 17h30-20h30 Activité ouverte aux hommes, aux femmes et aux adolescents. Il n'est pas nécessaire d'être en situation de handicap pour pratiquer le handfauteuil. Cette discipline est ouverte à tous et favorise la pratique sportive inclusive.		Rachel MASSON 07.86.24.95.99 rachel.masson@wanadoo.fr
ASG AVIRON Label École Française d'Aviron 1 étoile 	Union Nautique 03 55 23 54 71	Mercredi 14h à 16h et Samedi 9h à 12h	Mixte à partir de 9 - 10 ans Savoir nager obligatoirement	Sur place Arnaud TIXIER 06.87.44.75.71 C88009@ffaviron.fr

Les écoles de sport des associations sportives

ACTIVITÉS	LIEUX	HORAIRES	CATÉGORIES	INSCRIPTION
ASG CANOE KAYAK École de pagaies Label École Française de Canoë Kayak 3 étoiles 	Base Nautique 03.29.60.95.45	• Ecole de pagaie enfants: mercredi et samedi de 13h30 à 16h • Dragon boat compétition et loisir: mercredi à 18h30/samedi 17h • Équipe compétition kayak: mardi de 14h à 17h/mercredi et samedi 13h30-16h • Loisir adulte kayak : les samedis selon calendrier lac et rivière		En début de séance sur place auprès de : Gwendal DUCHET club@gerardmer-canoekayak.com www.gerardmer-canoekayak.com
CLUB TRIATHLON 	Natation : CABA lac à partir de juin depuis la base nautique ----- Course à pied : Gymnase Kléber Stade rue du Levant ----- Vélo	Mercredi 18h30-19h30 Jeudi 17h-19h (pous-sins-pupilles)Vendredi 17h30-18h45 Mercredi 16h15 à 18h15 Dimanche 10h-11h30 En commun avec le club d'athlétisme mardi 17h-20h30 Samedi 10h-11h30 Samedi : horaire et lieu à définir chaque semaine	Mixte à partir de 8 ans Nés en 2019 (savoir nager 25m)	Alice RIBAU 06.07.80.19.04 ribau.alice@gmail.com Facebook : Gérardmer Triathlon Club
ZUMBA KIDS 	Halle des sports	Jeudi 17h à 18h	5 à 11 ans	Gym ARC EN CIEL arcenciel88400@gmail.com
ECHIQUIERS DE GÉRARDMER	Espace association 7 rue Jules Ferry	Vendredi 17h (hors vacances scolaires)	Mixte dès 6 ans (2 séances sans engagement)	Jean-Pierre LIST 06.43.74.58.17
ACTIVITÉS	LIEUX	HORAIRES	CATÉGORIES	INSCRIPTION
ESCALADE 	Centre Aquatique et de Bien-Être	Mercredi de 14h30 à 16h de 16h à 17h30 de 17h30 à 19h	7 à 10 ans 10 à 12 ans 13 ans et +	Club Alpin Hautes Vosges Rémi RENK clubalpin-hautes-vosges@ffcam.fr
NATATION 	Centre Aquatique et de Bien-Être	Natation jeunes : Mardi 17h-18h30 Mercredi 15h-16h / 16h-18h30 samedi 16h-17h / 17h-18h30 École de natation 6/9 ans : Mercredi 15h-16h Samedi 16h-17h		Jacky LECOANET 03.29.63.47.83 06.70.10.37.02 Hugo RIVOALEN 0610646506 hugo.rivoalen@free.fr
ASG PLONGÉE 	Centre Aquatique et de Bien-Être	Renseignements auprès de Maxime Magnaval		Maxime MAGNAVAL 06.31.31.36.62 asgplongee@gmail.com
GÉRARDMER NAGE AVEC PALMES 	Centre Aquatique et de Bien-Être	Adolescents et enfants à partir de 10 ans : lundi soir de 19h15 à 20h30 et samedi matin de 9h à 10 h. Condition: savoir nager 25 mètres		Valérie GEORGEON 06.52.03.56.65 nap.gerardmer@gmail.com



PERISCOLAIRES

ACTIVITES SPORTIVES

EXTRASCOLAIRES

Activités Municipales

VILLE de



GERARDMER

46 rue Charles de Gaulle 88400 Gérardmer
03.29.60.60.60 - mairie-gerardmer.fr